

Décision

Générale

colonial

Décision n° 953 concernant les services d'Etat.

n° 953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1960

Date de publication
29 août 1960

Date du numéro
30 septembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée pour compter du 23 août 1960, date de son retour dans le Territoire, la reprise par M Rabibizaka (Marcel), Greffier principal 3e échelon (indice 350 – groupe II) du Cadre du Service Judiciaire de la Côte Française des Somalis, de ses fonctions au Service Judiciaire.